ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Allocations

Question au Gouvernement n° 2025

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Michel Grandpierre.
M. Michel Grandpierre. Monsieur le Premier ministre, chomage, precarite, flexibilite: les Francais en ont assez ! Ce qu'ils veulent c'est vivre, vivre dignement, et ils ont raison car l'argent existe pour cela.
Pendant que les plans de licenciement se multiplient, que les suppressions d'emplois vont bon train, jetant a la rue toujours plus de salaries, de jeunes, la Bourse atteint des records historiques.
Comme si cela ne suffisait pas, le Gouvernement, repondant au souhait du grand patronat, veut encore assouplir les procedures de licenciement. Trop, c'est trop !
L'UNEDIC, par exemple, dispose de 11 milliards d'excedent, alors que la moitie des chomeurs indemnises ne touchent meme pas 3 000 francs par mois; la moitie des chomeurs ne sont pas indemnises et 500 000 jeunes ne percoivent aucune allocation.
Ce que veulent les chomeurs, c'est la reconnaissance de leurs droits, c'est-a-dire le versement d'une allocation.
Dans l'immediat, nous proposons que l'UNEDIC verse une prime exceptionnelle de 1 500 francs a chaque chomeur avant Noel. Il resterait encore 8 milliards de francs d'excedent.
Si une telle mesure etait adoptee, ce serait un pas significatif en direction de tous ceux qui sont prives d'emploi et pour qui la lutte contre la fracture sociale passe par des actes concrets. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)
M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.
M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Grandpierre, ai-je besoin de rappeler que l'UNEDIC est geree par les partenaires sociaux ? Leurs sens des responsabilites les oblige a tenir compte du fait que, si l'UNEDIC a connu des excedents, elle ne doit pas pour autant enregistrer des deficits.
Mais ne faut-il pas accorder la priorite des priorites a la lutte contre le chomage ? N'est-ce pas l'essentiel ?
M. Maxime Gremetz. Evidemment !
M. le ministre du travail et des affaires sociales. Le voeu du Gouvernement est que, dans la negociation sur l'UNEDIC, les partenaires sociaux privilegient le dispositif qui permet la cessation anticipee d'activite contre l'embauche de jeunes.
M. Maxime Gremetz. Vous n'etes pas chomeur ! Vous ne gagnez pas 3 000 francs par mois !
M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est cette politique qui, liee a l'amenagement du temps de travail et au developpement des emplois de service, permet d'enrichir la croissance en emplois.
M. Maxime Gremetz. Tout ca, ce sont des discours !
M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il n'est pas inutile, a ce propos, de souligner que certains chiffres, dont je ne rappellerai pas la teneur, constituent autant d'encouragements pour poursuivre l'enrichissement de la croissance en emplois et pour permettre l'embauche de jeunes grace a des cessations anticipees d'activite. Notre plus grand souhait est que la priorite des priorites soit la lutte contre le chomage ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Michel Grandpierre.
M. Michel Grandpierre. Monsieur le Premier ministre, chomage, precarite, flexibilite: les Francais en ont assez ! Ce qu'ils veulent c'est vivre, vivre dignement, et ils ont raison car l'argent existe pour cela.
Pendant que les plans de licenciement se multiplient, que les suppressions d'emplois vont bon train, jetant a la rue toujours plus de salaries, de jeunes, la Bourse atteint des records historiques.
Comme si cela ne suffisait pas, le Gouvernement, repondant au souhait du grand patronat, veut encore assouplir les procedures de licenciement. Trop, c'est trop !
L'UNEDIC, par exemple, dispose de 11 milliards d'excedent, alors que la moitie des chomeurs indemnises ne touchent meme pas 3 000 francs par mois; la moitie des chomeurs ne sont pas indemnises et 500 000 jeunes ne percoivent aucune allocation.
Ce que veulent les chomeurs, c'est la reconnaissance de leurs droits, c'est-a-dire le versement d'une allocation.
Dans l'immediat, nous proposons que l'UNEDIC verse une prime exceptionnelle de 1 500 francs a chaque chomeur avant Noel. Il resterait encore 8 milliards de francs d'excedent.
Si une telle mesure etait adoptee, ce serait un pas significatif en direction de tous ceux qui sont prives d'emploi et pour qui la lutte contre la fracture sociale passe par des actes concrets. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)
M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.
M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Grandpierre, ai-je besoin de rappeler que l'UNEDIC est geree par les partenaires sociaux ? Leurs sens des responsabilites les oblige a tenir compte du fait que, si l'UNEDIC a connu des excedents, elle ne doit pas pour autant enregistrer des deficits.
Mais ne faut-il pas accorder la priorite des priorites a la lutte contre le chomage ? N'est-ce pas l'essentiel ?
M. Maxime Gremetz. Evidemment !
M. le ministre du travail et des affaires sociales. Le voeu du Gouvernement est que, dans la negociation sur l'UNEDIC, les partenaires sociaux privilegient le dispositif qui permet la cessation anticipee d'activite contre l'embauche de jeunes.
M. Maxime Gremetz. Vous n'etes pas chomeur ! Vous ne gagnez pas 3 000 francs par mois !
M. le ministre du travail et des affaires sociales. C'est cette politique qui, liee a l'amenagement du temps de travail et au developpement des emplois de service, permet d'enrichir la croissance en emplois.
M. Maxime Gremetz. Tout ca, ce sont des discours !
M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il n'est pas inutile, a ce propos, de souligner que certains chiffres, dont je ne rappellerai pas la teneur, constituent autant d'encouragements pour poursuivre l'enrichissement de la croissance en emplois et pour permettre l'embauche de jeunes grace a des cessations anticipees d'activite. Notre plus grand souhait est que la priorite des priorites soit la lutte contre le chomage ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Données clés

Auteur : M. Grandpierre Michel
Circonscription : - COM
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2025
Rubrique : Chomage : indemnisation
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7852
Réponse publiée le : 4 décembre 1996, page 7852
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 1996